

Ordre du jour



Téléphone : 04 68 74 01 55

Courriel : mairie@luc-sur-aude.fr

Web : <https://luc-sur-aude.fr>

1) Election du secrétaire de séance	1
2) Approbation des 2 derniers PV du conseil municipal	1
3) Rentrée scolaire 2023	1
4) Bilan de l'activité culturelle	2
5) Projet de préemption	2
6) Point sur les démarches en cours (longère, foyer ...)	2
7) Avancement du projet « du soleil sur les toits »	2
8) Projet développement de mobilité solidaire : partenariat avec la TRAME	3
9) Point d'informations sur les démarches en cours pour la longère,	3
10) Convention piscine avec la ville de Limoux à signer	3
11) Remplacement temporaire de Denis Gambus	3
12) Augmentation des heures de secrétariat	4
13) Etude sur la vitesse de circulation	4
14) Questions diverses	4

PV DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du	14 juin 2023
Convocation du	07 Juin 2023
Conseillers en exercice	10
Conseillers présents	8
Président	Jean Claude Pons
Secrétaire	Dominique DROIT
Heure début de séance	18H30

Absent : Patricia REINHOLD - Annie PICCIN

Absent excusé :

Présent : Reginald LOBJOIE - Christian GARCIA - Clara RIVIERE - Jean Claude PONS – Hedy DARGERER - Dominique DROIT - Simon ESCOFFIER - Marion BIFANTE

Procuration : Oui Patricia REINHOLD Non

Documents remis : Convention avec piscine de Limoux

1) Election du secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil, Monsieur DROIT Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2) Approbation des 2 derniers PV du conseil municipal

Les comptes-rendus du 13/4/2023 et du 10/5/2023 ayant été soumis dans leurs versions provisoires n'ayant pas appelé de commentaire de la part de la majorité des membres présents sont adoptés.

3) Rentrée scolaire 2023

Il y a 10 enfants de moins pour un total de 51 pour la rentrée 2023

L'école de Luc sur Aude récupérera 4 enfants de Moyenne section.

Malgré la diminution des effectifs, l'agent ATSEM sera maintenu du fait que l'école de Luc sur Aude a une classe de maternelle.

4) Bilan de l'activité culturel

Le 23 Septembre un concert de 18H30 à 20H et une animation avec apéritif dinatoire est prévue. Si l'association Luciole n'assure pas cette prestation cette animation sera annulée.

5) Projet de préemption

Dans la rue du pressoir, deux maisons sont à vendre. Monsieur le maire fait remarquer que plusieurs maisons sont utilisées comme maisons secondaires et propose de préempter afin que la plupart des maisons de la rue soient habitées toute l'année.

La maison au A93 de la rue du pressoir a trouvé un acquéreur qui doit signer la vente le 31 Juillet pour être louée dans un premier temps et ensuite utilisée comme habitation principale selon les informations du vendeur.

Monsieur le maire propose de préempter ce bien pour la somme de 107K€, et fait remarquer que la trésorerie permet de réaliser cette opération sans faire appel au crédit qui est proposé au taux de 4,78% sur 15 ans et 4.85% sur 25 ans

Le loyer pourrait être proposé entre 500 et 600€ par mois soit un retour sur investissement sur 16 ans pour un loyer de 550€.

Il est fait remarqué

- que les projets en cours vont nécessiter l'utilisation de la trésorerie, à quoi monsieur le maire répond que tous les projets prévus seront cofinancés par des subventions, que leur mise en œuvre prendra pour certains des années, que l'inflation actuelle contribue à diminuer notre trésorerie, que celle-ci est relativement abondante pour pouvoir satisfaire à cet investissement
- Que le parc location commence à devenir important et va nécessiter une organisation et une rigueur plus importante que celle d'aujourd'hui, ce à quoi monsieur le maire répond que rigueur et organisation sont déjà au rendez vous puisque nous avons un parc 10 logements correctement gérés, grâce en particulier aux agents communaux.

Délibération adoptée à l'unanimité par

7 Voix pour

0 Voix contre

1 Abstention(s)

6) Point sur les démarches en cours (longère, foyer ...)

Mr le Maire informe que les subventions du département et de l'Etat ont été accordées à hauteur de 14% chacune, il sera possible de compléter ces aides sur la saison prochaine, mais cela décale le calendrier des travaux à la fin 2024La région n'a toujours pas défini le montant de la subvention qui sera accordée au projet cœur de village.

7) Avancement du projet « du soleil sur les toits »

L'augmentation du coût des matériaux est compensée par une augmentation du prix de vente de l'électricité. Une économie sur les coûts d'entretien est également attendue.

Le premier adjoint qui suit ce projet donne pour exemple un équipement panneaux photovoltaïques de 9KW qui serait installé sur la toiture de la mairie : le prix de l'installation est passée de 13K€ à 21K€ mais la vente d'électricité passe de 1 800€/an à 2 200€/an.

Il précise toutefois que si la rentabilité attendue n'est pas conforme au projet qui a été remis, la mairie pourra se désengager au plus tard en septembre, dans ce cas là, il faudra régler les études dont le coût se monte à 4 800€ pour les 4 bâtiments.

Le 27 juin le prévisionnel sera revalorisé. Suivant les résultats le conseil municipal décidera si il est opportun de poursuivre ce projet.

8) Projet développement de mobilité solidaire : partenariat avec la TRAME

La TRAME est une association qui œuvre pour rendre le covoiturage accessible et qu'il devienne un réflexe. Pour cela elle cherche des communes qui désigneraient un référent parmi les élus, pour identifier et mettre en contact des citoyens qui cherchent un moyen de transport avec ceux qui veulent partager leur véhicule lors de leurs trajets.

Hedy Dargere est d'accord pour être le référent de la commune de Luc sur Aude

9) Point d'informations sur les démarches en cours pour lalongère,

La Longère :

- Un technicien est intervenu pour étudier la possibilité de consolider les bâtiments de la longère en vue de leur restauration.

Un dossier technique, concernant les recommandations pour la consolidation ainsi que pour la conservation des structures devrait être rendu prochainement

- Le dossier concernant l'abandon manifeste de la parcelle A26 arrive au terme le 15/06 le dossier sera alors remis à la préfecture pour mettre en œuvre l'expropriation.

10) Convention piscine avec la ville de Limoux à signer

Un convention entre la commune de Luc sur Aude et Limoux est proposée pour la somme de 253€ qui permettra d'obtenir une réduction, pour les habitants de Luc sur Aude, sur le tarif d'entrée de la piscine de Limoux.

Délibération adoptée à l'unanimité par

8 Voix pour
0 Voix contre
0 Abstention(s)

11) Remplacement temporaire de Denis Gambus

Denis à des problèmes de dos ; un congé maladie est à envisager. Monsieur le maire demande au conseil municipal de délibérer pour permettre l'embauche d'un remplaçant durant la période d'absence de Denis.

Délibération adoptée à l'unanimité par

8 Voix pour
0 Voix contre
0 Abstention(s)

12) Augmentation des heures de secrétariat

La secrétaire de mairie est actuellement à 22H par semaine. Vu le travail engendré par les dossiers en cours, monsieur le maire propose de lui octroyer 3 heures supplémentaires.

Délibération adoptée à l'unanimité par

8 Voix pour
0 Voix contre
0 Abstention(s)

13) Etude sur la vitesse de circulation

Plusieurs habitants de la rue du pressoir ont fait remarquer que la vitesse dans cette rue ainsi que sur la D80 est excessive.

Monsieur le maire propose de faire intervenir un bureau d'étude pour qu'il puisse envisager des solutions pour faire ralentir les véhicules.

Délibération adoptée à l'unanimité par

8 Voix pour
0 Voix contre
0 Abstention(s)

14) Questions diverses

Hedy propose d'acheter

- 2 tables de pique-nique pour un montant de 1 000€ qui serviront en attente de l'aménagement extérieur prévu. Cette proposition d'achat est validée à l'unanimité.
- 1 table de ping-pong pour un montant d'environ 1 500€ : il est convenu à l'unanimité que cet achat ne sera acté qu'après avoir défini l'organisation de l'espace jeux.

Dans le lotissement COUTIEUX, l'eau mise à disposition gratuitement pendant la construction est utilisée par certains pour arroser leur jardin. Monsieur le maire propose de rencontrer les différents propriétaires et locataires pour les sensibiliser sur l'utilisation de l'eau mise à leur disposition qui est uniquement pour les besoins de leur chantier.

Il est proposé que sur les parcelles où une construction est prévue une gratuité soit accordée pour un volume d'eau à définir. Au-delà du volume accordé une facturation sera émise. Monsieur le maire fait remarquer que pour mettre en œuvre ce nouveau mode de gestion, le règlement de l'eau devra être revu, ce qui sera porté lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Le secrétaire
Adjoint au maire

Dominique DROIT



Le Maire

Jean Claude Pons

